



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250624-70_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

Date de convocation : 13.06.2025 Date de publication : 13.06.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°70-2025-DF-RK

Objet : Accord de principe sur la demande d'agrément « Jeunesse et Education Populaire » et sur la reprise par la Commune des accueils du mercredi et des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association des Centres Sociaux et socioculturels de la Région de Valenciennes (ACSRV), par l'intermédiaire du Centre Socioculturel AGATE, assure actuellement l'accueil du mercredi et l'accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires. Cette mission est rendue possible grâce à une subvention annuelle versée par la Commune, ainsi qu'à l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » (anciennement « Jeunesse et Sport ») dont bénéficie l'ACSRV, valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Parallèlement, la Commune a mis en place un service de restauration scolaire, et souhaite désormais étendre son offre de services périscolaires, notamment en développant les dispositifs de garderie du matin et du soir dans les quatre écoles du territoire. Ces services, fortement demandés par les familles, répondent également à un enjeu stratégique de maintien des effectifs scolaires sur le territoire.

Monsieur le Maire informe que dans ce contexte, la Commune envisage d'élargir son champ d'action en reprenant l'organisation des accueils du mercredi et des accueils de loisirs sans hébergement. Cette évolution serait rendue possible par l'obtention de l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » par la Commune, et par la conclusion d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ouvrant droit à.

Après échanges avec l'ACSRV et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il est envisagé que la reprise des accueils du mercredi et des accueils de loisirs par la Commune intervienne à l'issue de l'obtention de cet agrément.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCORDER** un accord de principe pour que la Commune effectue une demande d'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » ;
- **D'ACCORDER** également un accord de principe pour que la Commune reprenne l'organisation des accueils du mercredi et des accueils de loisirs sans hébergement, en concertation avec les partenaires actuels.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

